

1 - J'APPLIQUE LES MESURES BARRIÈRES

- Je me lave régulièrement les mains.
- Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir.
- Je me mouche dans un mouchoir à usage unique : je me lave les mains après.
- Je ne serre pas les mains et j'évite les embrassades.
- Je reste à une distance d'au moins 1mètre des autres.
- En complément, je porte un masque grand public quand je ne peux pas être à plus d'1mètre d'une autre personne, dès que je suis en présence d'une personne fragile et dans tous les lieux où cela est obligatoire.

2 - JE CONNAIS LES PREMIERS SIGNES DE LA MALADIE POUR LES IDENTIFIER RAPIDEMENT

- Fièvre (ou sensation de fièvre), frissons
- Toux, mal de gorge, nez qui coule
- Difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine
- Fatigue intense inexplicée
- Douleurs musculaires inexplicées
- Maux de tête inhabituels
- Perte de l'odorat
- Perte du goût des aliments
- Diarrhée
- Pour une personne âgée, l'entourage peut constater une altération brutale de l'état général ou des capacités mentales, de la confusion, des chutes répétées, une aggravation rapide d'une maladie déjà connue.

3 - J'AIDE DES SIGNES DE LA MALADIE, JE CONTACTE MON MÉDECIN

- Si un ou plusieurs signes apparaissent, même faiblement ou si j'ai un doute, j'appelle sans délai mon médecin traitant pour être testé dans les 24 heures.
- Si je n'ai pas de médecin traitant, j'appelle le 0 800 130000 (service gratuit +appel gratuit). Dans tous les cas, je peux faire un test dans un laboratoire sans prescription médicale, entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie
- En attendant mon rendez-vous avec un médecin et le résultat de mon test, je m'isole immédiatement et je me tiens à distance de toute personne, y compris de mes proches. Je porte un masque si je dois sortir ou si je suis en présence d'autres personnes.
- Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

4 - JE FAIS MON TEST

- Le test est pris en charge à 100%.
- En attendant les résultats du test (24 à 48 heures), je reste isolé à mon domicile, je me protège et je protège mes proches.

5 - MON TEST EST POSITIF, JE M'ISOLE À MON DOMICILE JUSQU'À LA GUÉRISON

- Mon isolement doit durer 7 jours. À la fin de cette période, si je n'ai plus de fièvre, je peux sortir de l'isolement. Mais si, au bout de ces 7 jours, j'ai encore de la fièvre, je dois rester isolé. Une fois que je n'ai plus de fièvre, j'attends 2 jours avant de mettre fin à mon isolement.
- Si l'isolement à domicile n'est pas possible, des solutions d'hébergement peuvent m'être proposées par l'Assurance Maladie.
- Si besoin, mon médecin me prescrit un arrêt de travail. Il me remet une fiche avec toutes les explications.

6 - J'AIDE À IDENTIFIER LES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ EN CONTACT À RISQUE AVEC MOI

- Le médecin m'aide à faire la liste des personnes avec lesquelles j'ai eu le plus de contact comme celles qui habitent avec moi. Elles devront aussi être isolées et faire le test.
- Je serai ensuite contacté dans les 24h par l'Assurance Maladie pour finir d'identifier toutes les autres personnes que j'aurais pu contaminer, au-delà de mon foyer.

Lettre d'urgence confinement



“ Chères Eudoises, chers Eudois,

Nous sommes à nouveau dans une période de vie quotidienne contrainte et difficile. Nous comptons sur la responsabilité individuelle et collective de toutes et tous.

L'équipe municipale.

Les numéros utiles

CCAS : 02 35 50 18 24 - ccas.eu@gmail.com

Police municipale : 02 35 86 20 76

Accueil Mairie : 02 35 86 44 00

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Violences sur les enfants : 119 (ou www.allo119.gouv.fr)

Violences conjugales : 3919 (ou www.arretonslesviolences.gouv.fr)

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

COVID

Pour obtenir des informations sur l'évolution de l'épidémie, rendez-vous sur : www.santepubliquefrance.fr

Attestations

Des attestations vous sont remises avec cette lettre.

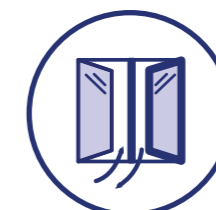
Vous pouvez en télécharger sur le site de la ville : www.ville-eu.fr ou celui du gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager

Pour celles et ceux qui préfèrent utiliser une attestation numérique au format pdf, vous pouvez vous rendre à cette adresse : www.media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/

Rappel : vous pouvez toujours rédiger votre attestation à la main sur papier libre.



Par arrêté préfectoral, le port du masque reste obligatoire en ville.



Chez moi, j'aère les pièces 10 minutes 3 fois par jour.



Je limite les contacts sociaux (6 maximum).

Les dernières informations

Communauté de communes des Villes Sœurs

- L'espace Numérique Mobile de la CCVS est suspendu en raison du confinement.
- Pendant le confinement, aucun changement pour la gestion des déchets jusqu'à nouvel ordre (collecte des ordures ménagères et collecte sélective maintenues, déchèteries ouvertes, port du masque obligatoire, respect des mesures de distanciation et gestes barrière).
- Les bibliothèques du réseau de la CCVS doivent fermer leurs portes. Durant le confinement, le réseau des bibliothèques vous propose les "Chroniques numériques". Rendez-vous sur la page facebook du réseau : www.facebook.com/bibliothequesCCVillesSoeurs. Plusieurs bibliothèques du réseau préparent actuellement un service de documents à emporter.

Culture

- Les représentations de novembre sont annulées au Théâtre du Château. Un éventuel report est en cours d'étude. Les personnes ayant réservé seront contactées par l'équipe du théâtre.
- Le Théâtre des Charmes doit lui aussi fermer ses portes. Les spectacles seront reportés à une date ultérieure.
- La Bibliothèque pour Tous sera fermée pendant toute la durée du confinement.
- L'école municipale de musique doit également fermer ses portes. L'équipe pédagogique proposera toutefois aux élèves la poursuite des activités avec l'utilisation d'outils pédagogiques numériques.
- Le musée Louis-Philippe a fermé ses portes plus tôt que prévu. La nuit au musée prévue le 14 novembre est annulée.

Jeunesse

- Le ministère des armées nous informe de l'annulation de toutes les Journées défense et citoyenneté (JDC) programmées jusqu'à nouvel ordre.
- Toutes les écoles de la ville ont appliqué un protocole sanitaire strict selon les modalités posées par le gouvernement.
- Le port du masque est obligatoire à l'école à partir de 6 ans. En dehors de l'école, seuls les enfants à partir de 11 ans sont obligés de porter le masque. Les enfants en dessous de cet âge peuvent circuler dans la ville sans masque.
- La prise en charge périscolaire (garderie, accueil de loisirs du mercredi) est maintenue.

Commerce

- Dans le strict respect des règles sanitaires et des gestes barrière, le marché de plein air se déroulera tous les vendredis. Seuls y seront autorisés les commerçants de denrées alimentaires. Les rassemblements de plus de 6 personnes y sont interdits.
- Les bars et restaurants seront fermés sauf pour leur activité de livraison et de vente à emporter.

Vie quotidienne

- Jusqu'à nouvel ordre, les Jardins Ouvriers restent accessibles durant le confinement. Il convient de cocher sur l'attestation de déplacement « produits de premières nécessités » et d'ajouter à côté « jardins ouvriers ».
- Le cimetière reste pour le moment ouvert au public aux horaires habituels.
- Les équipes de la mairie proposent aux personnes de plus de 75 ans un service de courses avec livraison à domicile. Plus d'informations au 02 35 50 18 24.
- Les personnes ne disposant pas d'internet ou de moyens d'impression peuvent retirer des attestations de déplacement en mairie. Le nombre d'attestations sera toutefois limitée à trois par personne.
- Les personnes âgées ou à mobilité réduite qui souhaitent disposer d'une attestation de déplacement peuvent faire appel au service du CCAS. Les personnes du centre se déplaceront pour en déposer dans leur boîte aux lettres.
- Un déménagement fait par des particuliers sera possible sur justificatif (motif professionnel, motif familial impérieux) mais il ne pourra être fait appel à des amis ou de la famille pour organiser le déplacement.
- Les colis gourmands qui devaient être remis le 26 novembre en remplacement du repas des aînés seront distribués en porte à porte. Le rendez-vous du 26 novembre est donc annulé.
- Les inscriptions pour les bons de Noël et les bons de chauffage sont annulées. Une nouvelle date d'inscription sera donnée en fin d'année ou début 2021 quand le contexte sanitaire sera plus propice.
- Les services de la mairie restent ouverts durant le confinement. Nous vous invitons toutefois à privilégier le téléphone lorsque cela est possible et à ne venir en mairie que lorsque ceci est important et nécessaire. Tél : 02 35 86 44 00.

Hôpital / EHPAD

- Sur l'ensemble des Etablissements du Groupement Hospitalier de Territoire, les visites sont désormais interdites. Dans les EPHAD les visites sont autorisées uniquement sur rendez-vous. (sous réserve de modifications, se renseigner)

Sports et loisirs

- Les établissements de sport couverts et les établissements sportifs de plein air sont fermés au public sauf pour les groupes scolaires et périscolaires. L'activité physique individuelle des personnes (à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes) est autorisée dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.

Des informations seront régulièrement affichées sur les panneaux de quartier, les panneaux d'affichage libre et le panneau lumineux.